

6. Votre comité recommande que les appointements de M. Alexander Souter, greffier des bills privés, soient de \$1,600 par année, à compter du 30 juin dernier; et, comme Edward Ashe, messenger permanent, a été attaché au service du comité du restaurant, que son salaire soit porté de \$100 à \$650, par année, tant qu'il continuera ce service, cette augmentation devant dater du 1er juillet 1897. En conséquence de cette recommandation, le paragraphe 10 de l'ordre du Sénat donné le 9 juillet 1894, en conformité du rapport du comité de l'économie interne et de la comptabilité de la même date, est rescindé.

7. Votre comité recommande que, à sa propre demande, M. P. Ratté, huissier du Sénat, soit déchargé de ses devoirs au bureau de poste et remplacé par J.-A. Choquette, messenger permanent. Votre comité recommande que le salaire de M. P. Ratté soit à l'avenir de \$900 par année, et qu'il soit accordé à J.-A. Choquette un supplément annuel de salaire de \$50, tant qu'il remplira cette charge. Ces changements devront prendre effet le 1er juillet 1897.

8. Votre comité recommande que les appointements de M. Charles Young, troisième commis anglais, greffier des affaires de routine et procès-verbaux, et commis de la papeterie, soient fixés à \$1,600 par année pour tous les devoirs qu'il remplit; ce qui n'augmente en rien ses appointements mais réunit en une seule somme les allocations qu'il reçoit actuellement.

9. Votre comité recommande que les paragraphes 16 et 17 de l'ordre du Sénat donné le 9 juillet 1894, en conformité du rapport de cette date du comité de l'économie interne et de la comptabilité, soient rescindés et que les huissiers, messagers et femmes de journée soient mis sous le contrôle du concierge, à l'exception du gardien de la salle de lecture, du messenger du président et du messenger employé pour le service du bureau de la papeterie.

Le tout respectueusement soumis.

J. N. KIRCHHOFFER,

Président.

Sur motion de l'honorable M. Kirchhoffer, secondé par l'honorable M. Loughheed, il a été

Ordonné, que le dit rapport soit pris en considération par le Sénat mardi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (109) intitulé: "Acte concernant la Compagnie du chemin de fer d'Ottawa et de la Gatineau", a été lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (87) intitulé: "Acte constituant en corporation la Compagnie du pont de la rivière Colombie", a été lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (I) intitulé: "Acte concernant l'intérêt", a été lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill auquel il demande son concours.

La Chambre, conformément à l'ordre, a pris en considération le deuxième rapport du comité permanent du compte rendu des *Débats*.